

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mai 2022

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 12 mai 2022 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 5 mai 2022. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures.

Etaient présents : MM. Armand FURLING, Jean-Luc HOLLER, Adjoints, Mmes Geneviève BONTEMPS, Laurence MASSON, Adjointes ;
Mmes Rachel BRUDER, Cécile GUTLEBEN, Christelle LANG, Sylvie VOGT ;
MM. Philippe GEILLER, Geoffrey HANSER, Fabrice JEGGY, Geoffrey RIBER ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Aurélie LERCH donne procuration à Laurence MASSON
Eric TREHIOU donne procuration à Françoise BOOG

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de compétence
4. Décisions budgétaires modificatives
 - A) Service général
 - B) Service eau-assainissement
5. Mission de maîtrise d'œuvre de réalisation et suivi de travaux : Lotissement Le Moulin et réaménagement de la rue des jardins
6. Avancement du projet de construction du groupe scolaire et de la rénovation de l'école des filles en mairie et salles associatives
7. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2020 (Annexe 1)
8. Bilan de la salle polyvalente (Annexe 2)
9. Demandes de subvention
 - A) Fête du centenaire de la société de Musique Fraternité de Meyenheim
 - B) Amicale de la Gaule : nuit tricolore
10. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 21 mars 2022

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2022 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Geoffrey HANSER en qualité de secrétaire de séance.

3. Délégation de signature

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de sa séance du 10 juillet 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

- le bien cadastré section 29 parcelle n° 292/19 d'une superficie de 13 ares 23 sis au 11 rue de la corvée,
- le bien cadastré section 2 parcelle n° 155/37 d'une superficie de 1 ares 22 sis au 2E rue du Schachen.

4. Décisions budgétaires modificatives

A) Service général

Suite au vote du budget primitif du service général le 21 mars 2022, le Service de Gestion Comptable de Guebwiller a constaté une anomalie de la reprise du résultat en section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter le transfert de crédit d'un montant de 5,00 € du compte 7788 (Produits exceptionnels) au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

B) Service eau-assainissement

La Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité, nous demande de procéder à une nouvelle affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022. L'excédent de fonctionnement de 1 309,95 € a été affecté au compte 002, alors qu'il doit être imputé au compte 1068 en recette d'investissement afin de couvrir le besoin de financement.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les crédits suivants :

Fonctionnement	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)		-1 309,95 €
Compte 022 (dépenses imprévues)	-1 309,95 €	
Investissement		
Compte 1068 (Autres réserves)		+1 309,95 €
Compte 2315 (Travaux)	+1 309,95 €	

5. Mission de maîtrise d'œuvre de réalisation et suivi de travaux : Lotissement Le Moulin et réaménagement de la rue des jardins

Dans le cadre de la réalisation du lotissement et du réaménagement de la rue des jardins qui est attenante. Il est proposé de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre de réalisation et de suivi des travaux du cabinet Berest pour un montant de 21 786,80 € HT.

Les travaux sont estimés à 502 000 € HT.

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- d'attribuer le marché au cabinet Berest ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches et procédures liées à la mise en œuvre de cette opération.

6. Avancement du projet de construction du groupe scolaire et de la rénovation de l'école des filles en mairie et salles associatives

L'avant-projet sommaire a été présenté aux membres du Conseil Municipal. Le projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire fin mai 2022.

7. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2021

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2021, présenté par M. FURLING Armand, Adjoint.

Mme le Maire remercie M. FURLING pour son implication au bon fonctionnement des réseaux et au suivi des consommations d'eau et des travaux.

8. Bilan de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2021 de la salle polyvalente.

Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Dont dépenses d'amortissement	Investissement
2010	45 564,56 €	31 822,01 €	12 370,97 €	32 580,51 €
2011	45 096,51 €	43 418,68 €	10 014,39 €	4 965,38 €
2012	41 240,01 €	37 548,93 €	13 046,79 €	24 358,73 €
2013	45 844,85 €	40 890,05 €	9 320,88 €	13 755,50 €
2014	44 695,59 €	47 902,41 €	14 846,39 €	9 362,20 €
2015	43 583,23 €	48 042,88 €	16 124,99 €	11 997,35 €
2016	44 968,26 €	45 515,10 €	18 175,35 €	24 335,98 €
2017	40 400,79 €	63 240,17 €	23 987,68 €	116 696,54 €
2018	51 543,19 €	60 211,89 €	24 135,28 €	738,00 €
2019	55 468,39 €	55 100,69 €	21 514,11 €	6 430,00 €
2020	18 125,77 €	51 142,73 €	17 920,11 €	19 667,42 €
2021	25 894,66 €	37 448,48 €	15 911,03 €	0 €

Il n'y a pas eu d'investissement en 2021.

Mme le Maire remercie M. FURLING et M. GEILLER pour le temps consacré à la gestion de la salle polyvalente.

9. Demandes de subventions**A) Fête du centenaire de la société de Musique Fraternité de Meyenheim**

La Société de Musique Fraternité demande une participation aux frais d'organisation de la fête de son centième anniversaire qui aura lieu le 22 mai 2022 sur le parvis de la salle de musique rue de l'III à Meyenheim.

Les frais engagés sont estimés à 3 500 € (participation des différentes harmonies, tentes, vin d'honneur et repas offert aux membres, aux musiciens, aux officiels et présidents des associations du village).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 1000 € pour couvrir les frais de location du chapiteau à la Société de Musique Fraternité.

A) Amicale de la Gaule : nuit tricolore

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association des Amateurs de la Gaule qui sollicite une aide pour la location des chapiteaux et du feu d'artifice du 09 juillet 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir cette manifestation et d'allouer les subventions suivantes :

- 1 200 € pour l'organisation du feu d'artifice « Nuit Tricolore » ;
- 800 € pour la location d'un chapiteau.

11. Divers

Au cours de la séance du Conseil de Communauté en date du 7 avril 2022 les délégués ont approuvé les comptes administratifs et budgets primitifs suivants :

1. Comptes Administratifs

<i>Budget Principal</i>	Excédent de fonctionnement Déficit d'investissement Excédent crédits reportés Soit un excédent total de	1 955 590,12 € -994 205,60 € 731 617,05 € 1 693 001,57 €
<i>Budget Enfance et Jeunesse</i>	Excédent de fonctionnement Excédent d'investissement Déficit crédits reportés Soit un excédent total de	393 591,68 € 72 833,33 € -99 000,00 € 367 425,01 €
<i>Budget Ordures Ménagères</i>	Excédent de fonctionnement Excédent d'investissement Déficit de crédits reportés Soit un excédent total de	51 621,45 € 282 802,19 € -35 000,00 € 299 423,64 €
<i>Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim</i>	Excédent de fonctionnement Déficit d'investissement Soit un excédent total de	1 220 857,03 € -660 788,32 € 560 068,71 €
<i>Budget ZA9 Développement Economique</i>	Excédent de fonctionnement Déficit d'investissement Soit un excédent total de	3 607 220,31 € -3 368 409,30 € 238 811,01 €

Soit un excédent global sur les cinq budgets de 3 158 729,94 €.

2. Analyse

Budget Principal

La hausse du résultat de fonctionnement s'explique en particulier par la baisse de 230 000 € du coût du financement du budget annexe enfance et jeunesse. Les dépenses d'investissement sont constituées pour l'essentiel des opérations de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée à hauteur de 500 000 €, du remboursement de la dette 51 000 €, le versement du fonds de concours 133 000 €.

Budget Enfance et Jeunesse

La contribution du budget général à ce budget est de 1 150 000 € (entre 2012 et 2021, le coût net a augmenté de 746 000 €).

Budget Ordures Ménagères

Les lourds investissements des 2 déchetteries réalisés ces dernières années génèrent des amortissements importants. La collectivité a sollicité les services de l'Etat pour transférer une partie des excédents d'investissement en fonctionnement. Après instruction le montant a été limité à 96 000 €.

Budget ZAID Ensisheim-Réguisheim

L'année 2021 a permis l'acquisition de 19 hectares supplémentaires pour la somme de 2 000 000 € et la poursuite de l'aménagement du parc d'activités pour un montant de 1 600 000 € (dont 476 000 € pour les fouilles archéologiques). La dette globale s'élève à 6 500 000 € au 31 décembre 2021.

Budget ZA9 Développement Economique

L'année 2021 a permis la poursuite des travaux d'aménagement des différentes zones artisanales pour la somme de 690 000 €. Douze terrains ont été vendus pour la somme de 1 100 000 €. La dette est nulle au 31 décembre 2021.

3. Vote des taxes

Le Conseil de Communauté a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition.

4. Budgets primitifs 2021

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	9 095 000 €	7 628 000 €	16 723 000 €
Enfance Jeunesse	1 522 000 €	823 000 €	2 345 000 €
Ordures Ménagères	2 078 000 €	488 000 €	2 566 000 €
ZAID	14 511 000 €	14 751 000 €	29 262 000 €
ZA9	10 761 000 €	9 770 000 €	20 531 000 €
Total	37 967 000 €	33 460 000 €	71 427 000 €

Le développement économique génère des recettes fiscales avec l'activité des nouvelles entreprises et permet de renforcer les actions au bénéfice de la population et en faveur de l'enfance et de l'environnement.

Elle permet également de faire face à la baisse des dotations de l'Etat et de renforcer la solidarité intercommunale à travers :

- la prise en charge de 50% du coût du FPIC des communes 200 000 €,
- la mise en place d'un fonds de concours 250 000 €,
- la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire 300 000 €,
- le financement de la fibre optique 1 200 000 €.

Vente et acquisition de parcelles :

ZA Oberhergheim :

- vente d'une parcelle d'une surface de 23,10 ares au prix de 71 610 € HT à la SCI Dovitic (Paysagiste),
- dans le cadre de l'extension de la ZA acquisition de 3 parcelles d'une surface de 260,80 ares pour un montant de 273 840 € HT appartenant aux Consorts Jeagy/Gebel et de 3 parcelles d'une surface de 77,90 ares pour un montant de 81 795 € HT appartenant à M. Dirry Jean-Marc.

ZA La Chapelle à Niederentzen :

- vente d'une parcelle d'une surface de 23,85 ares au prix de 78 705 € HT à la SCI rue de Bastia (climatisation, ventilation et chauffage),
- vente d'une parcelle d'une surface de 5,95 ares au prix de 19 635 € HT à la SCI S.A.H. (menuiserie intérieure).

ZA Niederhergheim ouest :

- dans le cadre d'une régularisation foncière acquisition de 2 parcelles d'une surface de 11,76 ares pour un montant de 9 408 € HT appartenant à la Société Liebherr.

Par ailleurs les délégués ont décidé :

- la création de 3 emplois d'agents saisonniers destiné à favoriser l'accueil de jeunes pour l'acquisition d'une première expérience professionnelle dans la filière administrative ou technique,
- d'approuver l'opération 2022 « j'adopte une poule » qui permettra à chaque foyer du territoire d'obtenir 2 poules pondeuses,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie de l'Association Anim'été actant la prolongation du second versement jusqu'au 31 décembre 2022,
- d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Oberentzen ainsi que le lancement du concours d'architecte.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé les délégations de compétences pour l'attribution de marchés de service et de travaux dans les zones d'activités.

Personne ne demandant plus la parole, la réunion est close à 21 h 30

Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Meyenheim de la séance du 14 mars 2022
--

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Délégation de compétence
4. Décisions budgétaires modificatives
 - C) Service général
 - D) Service eau-assainissement
5. Mission de maîtrise d'œuvre de réalisation et suivi de travaux : Lotissement Le Moulin et réaménagement de la rue des jardins
6. Avancement du projet de construction du groupe scolaire et de la rénovation de l'école des filles en mairie et salles associatives
7. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2020 (Annexe 1)
8. Bilan de la salle polyvalente (Annexe 2)
9. Demandes de subvention
 - C) Fête du centenaire de la société de Musique Fraternité de Meyenheim
 - D) Amicale de la Gaule : nuit tricolore
10. Divers

Nom et Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Mme BOOG Françoise	Maire		
M. FURLING Armand	Adjoint		
Mme BONTEMPS Geneviève	Adjointe		
M. HOLLER Jean-Luc	Adjoint		
Mme MASSON Laurence	Adjointe		
M. GEILLER Philippe	Conseiller Municipal délégué		
Mme GUTLEBEN Cécile	Conseillère Municipale		
M. JEGGY Fabrice	Conseiller Municipal		
Mme LANG Christelle	Conseillère Municipale		
M. TREHIOU Eric	Conseiller Municipal	Donne procuration à Françoise BOOG	
Mme VOGT Sylvie	Conseillère Municipale		
M. HANSER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme BRUDER Rachel	Conseillère Municipale		
M. RIBER Geoffrey	Conseiller Municipal		
Mme LERCH Aurélie	Conseillère Municipale	Donne procuration à Laurence MASSON	